
Adresse de la société populaire et républicaine de Mortain
(Manche), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre
1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire et républicaine de Mortain (Manche), lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 71-72;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17475_t1_0071_0000_8

Fichier pdf généré le 07/10/2019

2

La commune de Fontaine-en-Dormois [Marne] expose les pertes que l'ennemi lui a occasionnées, et les ravages de la grêle qui lui a succédé.

Renvoyé au comité des Secours publics (4).

3

La société populaire d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles [Gard], se plaint des abus des réquisitions, et expose les moyens qu'elle croit propres à faire fleurir l'agriculture.

Renvoyé aux comités d'Agriculture et de Salut public (5).

La société populaire d'Héraclée, ci-devant Saint-Gilles, département du Gard, réclame l'attention de l'Assemblée sur divers abus qui ont rendu la culture des terres dans ce département impossible à un très grand nombre de cultivateurs. Ces abus sont les réquisitions de tous leurs grains qui ne leur en laissent point pour ensemercer les terres : le prix immodéré auquel leur reviennent ceux qu'ils sont obligés de tirer des cantons éloignés; les arrêtés des représentants du peuple qui ont mis en réquisitions leurs bêtes de charrue et de sommes, leurs instrumens aratoires pendant une décade. Renvoyé au comité de Salut public (6).

4

Le citoyen Deltuso, instituteur de l'imprimerie des femmes, demande qu'on statue définitivement sur les dépenses de cet établissement.

Renvoyé au comité des Finances (7).

5

La société populaire de Mortain [Manche] invite l'Assemblée à continuer de démasquer tous les traîtres quels qu'ils soient, et jure de n'avoir qu'elle pour point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (8).

[La société populaire et républicaine de Mortain à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III] (9)

Liberté, Egalité, Vertu, ou la Mort

Pères du peuple,

De même qu'il s'éleva une faction terrible contre vous à l'époque où, par votre énergie vous consacrales principes du gouvernement républicain et nous délivrales de la tyrannie royale; de même aussi depuis que vous nous avez délivré de la tyrannie dictatoriale, en tranchant le fil des jours criminels de l'infame Robespierre et de ses principaux satellites, une autre faction non moins scélérate voudroit s'élever audacieusement contre la représentation nationale : le reste impur de la ligue infernale de ce nouveau Catilina a mis en usage les mêmes moyens que les amis de Capet pour nous ravir la liberté; ils frappent dans ses fondements en attaquant la Convention nationale.

La calomnie et les assassinats étoient les ressources des amis du tyran couronné; les amis de Robespierre se servent aussi des mêmes armes; comm'cux aussi ils veulent égarer le peuple et le porter à égorger ses représentants les plus fidèles, les plus vertueux, et déjà un second assassin de Lepelletier a mis sur le bord de la tombe l'un des plus fermes déffenseurs des droits de l'homme, Tallien.

Dans le midy, un fédéralisme affreux, l'ouvrage de ces monstres, se manifestoit ouvertement et si de sages représentants ne l'eussent étouffé au berceau, en comprimant vigoureusement ses auteurs, la france entière seroit en proie à la guerre civile la plus sanglante et la plus désastreuse.

Quelques-uns de ces êtres pervers ont aussi tenté d'induire en erreur une société célèbre par les services qu'elle a rendu à la Révolution, *Les Jacobins de Paris*; d'autres dans les groupes ont joué le même rôle pour égarer le peuple de Paris, mais partout il s'est trouvé de vrais Jacobins, de sincères amis de la félicité publique qui ont scu repousser les atroces calomnies lancées contre vous par ces nouveaux Dumas et Sijas, mais comm'eux aussi ils n'ont parlé avec audace contre la Convention nationale que pour se faire mieux connoître, et bientôt le peuple de Paris toujours le même qu'au neuf et au dix thermidor a arrêté ces prédicateurs de la révolte, et s'est par cela même de nouveau prononcé pour la Convention.

Tous ces hommes, ou plutôt ces monstres, pour qui le crime est un besoin et le sang un aliment, consternés, épouvantés de voir succéder à la terreur la plus affreuse la justice la plus sévère; au brigandage le plus effréné, l'exécution la plus stricte des loix; désespère surtout de voir la Convention nationale se prononcer plus fortement et plus solennellement que jamais contre les factieux, les dominateurs et les traîtres; effrayés des mesures

(4) P.-V., XLVII, 120.

(5) P.-V., XLVII, 120. *J. Fr.*, n° 747; *M.U.*, XLIV, 331.

(6) *J. Paris*, n° 22.

(7) P.-V., XLVII, 120.

(8) P.-V., XLVII, 120.

(9) C 322, pl. 1353, p. 11.

sages et vigoureuses qu'elle prend pour les découvrir et pour arracher le masque qui cache leurs crimes; ils s'agitent en tous sens, et semblables à l'homme qui en se noyant s'attache à tout ce qu'il rencontre, eux dans leur désespoir, ils font jouer tous les ressorts de la perfidie la plus noire et de la scélératesse la plus profonde pour parvenir à leurs fins liberticides.

Mais ils auront beau faire, ces scélérats, l'être suprême, le génie de la France protègent notre liberté, et si un peuple immense et vertueux est tout entier debout et armé pour affermir son indépendance, il saura aussi, vrais Législateurs, défendre les fondateurs de la félicité et écraser de sa massue exterminatrice tous ceux qui oseroient porter atteinte à sa souveraineté et à sa représentation.

Oui, dignes représentants, tous ces noirs complots, toutes ces trames perfides, tous ces crimes atroces, dirigés particulièrement contre la Convention nationale, font frémir d'horreur tous les vrais amis de la liberté, et croyez qu'il n'est pas un des membres de notre société dont l'âme n'ait été émue d'indignation au récit de cette nouvelle et affreuse conspiration; nous, ennemis de toutes les factions, nous, qui ne les avons jamais connus que pour les combattre; nous, chez qui le fédéralisme n'a trouvé que des hommes armés pour l'écraser; nous ne reconnaitrons jamais d'autre souverain que le peuple et d'autres dépositaires de sa volonté suprême que la représentations nationale.

Continuez donc, courageux et vertueux législateurs, de parcourir la carrière révolutionnaire; continuez de démasquer tous les traîtres, quelqu'ils soient, de quelque masques et de quelques noms qu'ils se couvrent; continuez hommes probes d'écarter de vous tous ceux dont la vie privée et politique ne présente qu'un tissu de crimes : *les mains sanguinaires sont indignes de travailler au grand oeuvre de notre régénération.*

C'est donc de vous seuls mandataires fidèles, hommes justes et vertueux dont la vie politique est soutenue par la pratique des vertus privées; de vous seuls, qui avez toujours aimé la vertu et abhorré le vice, qui avez dans tous les temps combattu l'aristocratie; toujours lutté contre la tyrannie et qui avez écrasé les tyrans uniquement pour le triomphe de la liberté; c'est donc de vous seuls que le peuple attend l'achèvement de la Révolution et la consolidation de son bonheur.

Mais intrépides défenseurs des droits de l'homme, si nous comptons sur votre zèle infatigable pour nous conduire à ce terme si désirable, vous pouvez aussi compter sur le plus entier dévouement du peuple français et sur son attachement le plus inviolable à vos principes, il vous en a déjà donné mille fois des preuves.

Pour nous, particulièrement, nous jurons tous unanimement que nous n'aurons d'autre point de ralliement que la représentation nationale, nous jurons aussi la haine la plus irréconciliable à tous les ennemis, aux factieux, aux dominateurs, aux intrigans, aux fédéralistes et aux modérés; nous jurons encore que nous ne donnerons jamais notre confiance

qu'aux sincères amis de la liberté et que nous répéterons sans cesse. Vivent la République et la Convention nationale.

AUGER, *président*,
ANANEM, *vice-président*,
LE BRETON, *secrétaire*.

6

La société populaire de Tournon [Ardèche] manifeste son indignation contre les intrigans accapareurs de pouvoirs pour dominer et asservir ensuite la République, et jure un attachement inviolable à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (10).

[*La société populaire de Tournon à la Convention nationale, le 13 vendémiaire an III*] (11)

Citoyens Représentans,

A peine venions-nous de nous livrer à la joie que nous causa la chute du dernier tyran et de ses complices, que nous eumes la douleur d'apprendre l'odieux et nouvel attentat commis dans la personne d'un de nos fidèles représentants, par l'impulsion sans doute, de quelques restes impurs d'une faction scélérate et liberticide. A cette affreuse nouvelle, les coeurs des vrais patriotes furent navrés et saisis d'effroi; ils craignirent un moment de se voir retomber dans l'abyme profond d'où ils venoient naguère de sortir. Heureusement que cet exécrationnel forfait n'a pas eu les suites funestes que s'en étoient promis ses monstrueux auteurs. Au contraire, donnant l'éveil au corps législatif, cette catastrophe n'a servi qu'à en resserrer davantage les membres et à leur communiquer une énergie tout à la fois salutaire pour eux et pour la chose publique.

Instruits et avertis par l'expérience de longs et grands malheurs, constamment unis, attentifs, fermes et courageux, veillés, citoyens représentants, veillés et sur vous-mêmes et autour de vous. Ne souffrés pas que des intrigans astucieux, avides, accaparent tous les pouvoirs pour vous dominer d'abord, et asservir ensuite la république entière; gardés-vous de laisser occuper les places par des sujets incapables, improbes et cupides; préservez-nous surtout des hommes de sang qui, déshonorant et desservant la révolution, sembloient avoir résolu, dans le plus affreux délire, de ne faire de leur patrie désolée qu'un vaste cimetière, qu'un horrible entassement de ruines.

Citoyens Législateurs, que la liberté, la justice, la vérité ne soient plus de vains noms; que leurs zélés partisans puissent toujours, sans

(10) P.-V., XLVII, 120.

(11) C 322, pl. 1353, p. 9. *Débats*, n° 750, 315-316.